ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 43394

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur les prévisions de vente d'Airbus pour les années qui viennent. En effet, il semblerait que l'on assiste à une baisse en janvier 2009, d'au moins 72 % des commandes de Boeing. Il est important de comparer ces statistiques de commandes à celles d'Airbus, afin d'envisager les prévisions de ces ventes durant les mois qui viennent. Cette opération permettrait d'envisager l'avenir de l'aéronautique européenne. Il lui demande donc de lui communiquer ces éléments chiffrés de prévision de vente d'Airbus.

Texte de la réponse

Réussite de la coopération industrielle européenne, Airbus, qui a livré ses premiers avions en 1975, a conquis la place de leader mondial dans la construction d'avions commerciaux de plus de cent places. Depuis 2001, à l'exception de l'exercice 2006, les prises de commandes fermes enregistrées par le constructeur dépassent 50 % du marché et, depuis 2002, il livre annuellement plus d'avions que de Boeing. En 2008, Airbus enregistrait 777 commandes, contre 662 pour Boeing. Cette même année, il livrait 483 avions, en progression de 6 %, alors que Boeing, pénalisé par une grève de ses mécaniciens, livrait 375 appareils, soit un recul de 15 %. Comme pour l'ensemble de l'industrie, le second semestre 2008 a été peu favorable pour l'industrie de la construction aéronautique et le niveau global, en termes de prises de commandes, a fortement baissé sans cependant revenir aux minima du début des années 2000. Les trois dernières années, qui ont connu un fort rebond des commandes, permettent néanmoins d'afficher, chez les deux constructeurs, des carnets de commandes de plus de 3 700 avions chacun, ce qui correspond, pour Airbus, à une valeur de carnet d'environ 345 milliards d'euros sur la base des prix catalogue. Les deux premiers mois de 2009 restent sur la tendance de fin 2008 : un faible niveau des commandes amplifié par les annulations. Airbus totalise 6 commandes (dont 2 très gros porteurs A380) et 14 annulations (toutes sur la famille A320) alors que Boeing affiche 22 commandes (dont 19 B737) et 32 annulations (toutes sur la famille B787). Les livraisons, qui feront le chiffre d'affaires de l'exercice, restent à niveau soutenu : 76 pour Airbus et 71 pour Boeing. Début 2008, les deux constructeurs avaient revu à la hausse leurs prévisions mondiales pour les vingt prochaines années. La situation économique ne les remet pas en cause sur le long terme : la tendance globale du trafic aérien « passagers » est en croissance moyenne de l'ordre de 5 % par an sur les vingt prochaines années (près de 6 % pour le trafic cargo) en raison notamment de la croissance des échanges dans une économie de plus en plus mondialisée. Airbus admet que sa visibilité est limitée sur le second semestre 2009 et que son carnet de commandes, bien que correspondant à huit années de production, est fragilisé par la détérioration du contexte macroéconomique et celle des indicateurs de trafic. Il prévoit cependant de 300 à 400 commandes brutes en 2009 (non retraitées des annulations éventuelles) soit plus que le creux de commandes de 2002-2003 et approximativement le même niveau qu'en 2004. Dans ce contexte, l'avionneur a décidé d'ajuster ses cadences de production à 34 avions monocouloir par mois à partir d'octobre 2009 et de maintenir la cadence des longs courriers à 8,5 avions par mois. Il est cependant encourageant de constater que le programme de livraison du très gros porteur A380 pour 2009 (18 avions) est intégralement maintenu. Dans ce contexte, la capacité financière des compagnies à honorer les contrats

passés, à trouver des financements pour le renouvellement des flottes et l'augmentation de l'offre de siège, est essentielle pour la construction aéronautique, notamment pour Airbus France qui exporte 65 % à 75 % de ses livraisons. À la demande du Gouvernement, en contrepartie du deuxième plan de recapitalisation bancaire, les banques actives sur le marché des crédits à l'exportation se sont engagées à proposer des financements pour les transactions qui pourraient être remises en cause en raison d'une absence de financement. Ce dispositif bénéficiera notamment au secteur aéronautique (5 MdsEUR en estimation). Il devrait ainsi permettre aux compagnies aériennes clientes d'Airbus de trouver un financement pour l'équivalent de la part française des contrats déjà conclus et qui ont fait l'objet d'une garantie de la COFACE.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43394
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Commerce extérieur
Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1941
Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6190